

COMMUNIQUE

Mesdames, Messieurs,

Au vu de la situation sanitaire actuelle et aux décisions annoncées par le Premier Ministre le jeudi 10 Décembre 2020, les membres du bureau vous informent de l'évolution de la pratique sportive et notamment de l'aïkido.

La reprise en salle est autorisée pour les mineurs à partir du 15 Décembre 2020 aux conditions suivantes :

- Aucun contact possible entre les pratiquants
- Respect strict des gestes barrières (distanciation, port du masque avant et après la pratique)

Nous vous rappelons que l'ouverture des installations reste soumise à la décision des collectivités et/ou du gestionnaire de salle.

Vous trouverez plus d'informations sur le site du Ministère des Sports :

https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport?fbclid=IwAR0syADZ_V7wYv8EY2La-c1rnmi9zZTZvoVDhEzGaz2FSBmZkBbTnMQIlg0

Protocole d'activités de reprise pour les mineurs

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitaireprisesportmineurs.pdf>

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Cordialement.

Michel GILLET

Président Fédéral

